

**ANNEXE : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA COMMUNE ASSOCIEE
DE LOMME**

Rapport de Monsieur le Maire de Lomme

Ce rapport d'orientation budgétaire, première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP) 2021, doit permettre au Conseil communal de débattre sur les priorités de la politique communale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, à l'échelle de son territoire, en relief des orientations prises par la Ville de Lille qui s'inscrivent dans les contextes international, national et local qui les impactent. Il traduit également l'articulation entre les finances à l'échelle des trois communes associées. La Ville de Lomme, dotée d'une dotation de la ville de Lille pour son budget de fonctionnement (hors charges de personnel), est dépourvue d'une section d'investissement propre, les dépenses et recettes étant réalisées à l'échelle des trois communes associées sur le budget principal de la Ville de Lille. Des informations sur les effectifs lommois seront apportées afin d'illustrer les tendances en matière de gestion du personnel et de la masse salariale. En effet, les dépenses de personnel sont inscrites sur le budget de la Ville de Lille mais gérées et pilotées par la Ville de Lomme dans le cadre des orientations budgétaires fixées conjointement.

Le Conseil communal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses. Les recettes de la Ville étant constituées du montant de la dotation allouée par la Ville de Lille, les projections en matière de recettes (intégrant les produits issus des services lommois et de la fiscalité du territoire) sont reprises dans les éléments à l'échelle des communes associées. Rappelons que la Ville de Lomme gère son budget de fonctionnement de manière autonome, avec l'appui et le soutien permanent des services lillois, afin de couvrir ses dépenses courantes ainsi que la mise en œuvre des programmes et priorités municipales, hors charges de personnel (directement inscrites sur le budget principal).

Les projets d'investissement sur le territoire lommois, portés par les services de la Ville de Lomme, feront l'objet d'une présentation mais sont intégrés au programme d'investissement des communes associées. L'ensemble des crédits en dépenses sont inscrits sur le budget de la Ville de Lille. La Ville de Lomme gère seule les crédits qui lui sont alloués, en coordination avec les services lillois, au travers des opérations qu'elle entend mener sur l'exercice budgétaire. L'analyse des dépenses d'investissement se décompose de la manière suivante :

- Les crédits d'investissement dits récurrents permettant la couverture des besoins d'investissements courants de la Ville ;
- Les autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) correspondant aux programmes et projets retenus dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et se déclinant sur plusieurs années.

Premier rapport d'orientations budgétaires du mandat, la présente proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du programme communal 2020-2026, fondé sur l'objectif, dans un contexte de forte incertitude, de faire de notre Ville une référence du mieux vivre social et écologique, en la rendant plus apaisée et durable, en favorisant l'inclusion sociale, notamment au travers de sa politique de transitionS et de Solidarité, et en poursuivant sa politique Educative, volontariste et partenariale.

Pour y parvenir, une importante transformation sera mise en œuvre, pour s'adapter au changement climatique, en recherchant l'atténuation de ses effets, à travers notamment la conception de nos espaces verts et publics, l'aménagement, l'habitat, ou encore la mobilité, et ce, au profit de toutes les catégories sociales et de toutes les générations.

C'est ainsi que de nombreux projets de transformation de l'espace public avec une ambition paysagère et une priorité aux modes doux, menée en concertation avec les habitants pour chaque projet, continueront d'être menés.

Des actions seront poursuivies pour des déplacements plus faciles et moins polluants, à travers notamment l'installation de box à vélos dans les différents quartiers de la Ville, le maintien de la 'prime vélo' qui traduit la volonté d'accorder plus de place aux piétons et aux cyclistes ou encore en favorisant un usage limité et plus vertueux de la voiture à l'exemple des 'rues scolaires'.

Toutes ces actions seront renforcées par des politiques sociales innovantes et généreuses, concourant à la lutte contre les inégalités, notamment au sein de 'la Maison du Citoyen et de Solidarités' et des actions en proximité pour lutter contre la précarité, en partenariat avec les associations locales.

D'un point de vue budgétaire, la démarche d'élaboration d'un budget de transitions se met en place avec la création d'un outil d'aide à la décision qui permet d'analyser l'impact des politiques publiques et projets municipaux sur le climat et la création d'un service dédié.

Toutes ces ambitions s'inscrivent dans le contexte de la grave crise sanitaire à laquelle chacun doit faire face. Le contexte particulier lié à la pandémie qui a profondément impacté l'exécution du budget 2020 n'épargnera sans doute pas l'année 2021. Forte de l'expérience passée et grâce à l'association avec Lille, la Ville a préservé ses capacités financières 2020 et même augmenté le montant de sa dotation 2021.

L'exigence de tenir un débat éclairé sur les orientations pluriannuelles budgétaires se heurte à des difficultés inconnues jusqu'ici. En effet, la crise sanitaire que nous traversons, et qui est d'abord un drame humain, impacte déjà et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale, nationale, régionale, locale dans des proportions difficiles à appréhender. Personne pour l'heure n'est capable de chiffrer avec certitude l'impact de la crise sanitaire, ses répercussions sociales, économiques et financières, en l'occurrence sur les budgets de l'Etat et des collectivités territoriales

Chacune et chacun comprendra donc que l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. La situation financière de la commune ne peut désormais être anticipée avec certitude du fait des bouleversements induits par la crise sanitaire toujours en cours et de ses nombreuses incidences.

Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du budget Primitif (BP) 2021. Elles ne préjugent pas des décisions qui pourront être prises dans le cadre de la crise sanitaire dont on ignore encore la durée et l'ampleur des effets sur l'économie, ni des évolutions du projet de la loi de finances 2021 actuellement en cours de discussion.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 comprend trois axes majeurs pour les collectivités locales :

- le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production ; pour la Ville de Lomme le budget dédié se chiffre à plus de 19 M€ pour le mandat et s'inscrit dans l'enveloppe commune Lille, Lomme Hellemmes qui s'élève à plus de 65 M€. Il s'articule autour de la métamorphose paysagère de la Ville et notre politique de transition écologique pour aller vers une Ville bas carbone. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous sommes toujours dans l'attente de la part de l'Etat des enveloppes qui seront effectivement dédiées aux trois communes associées, et donc aux projets lommeois qui y figurent, ce qui est une condition impérative de réalisation des opérations proposées.
- la stabilisation des dotations ;
- la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

L'adoption définitive du projet de loi de finances est attendue pour la fin du mois de décembre. La construction budgétaire 2021 en tiendra compte, de même que du contexte sanitaire inédit actuel.

Le Conseil communal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

I/ La section de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2019 de la Ville de Lomme s'est traduit par de très bon résultat. En effet, le taux de réalisation s'est élevé à 97,94 % et l'excédent constaté a été ramené à 2,08 % du montant de la dotation de fonctionnement. Ce constat positif a prouvé la capacité de la Ville à mener à bien ses projets et à les adapter aux attentes et besoins de la population (services sociaux à domicile, 'Estivales' culturel, prime vélo...). La période de confinement sanitaire, en suspendant plusieurs actions en cours, en semant le doute sur la possibilité de maintenir leurs organisations dans ce contexte et en entraînant le report de certaines d'entre elle, a perturbé ce processus favorable. La Ville est restée ambitieuse et a su adapter son organisation et son fonctionnement afin de maintenir ses projets en 2021

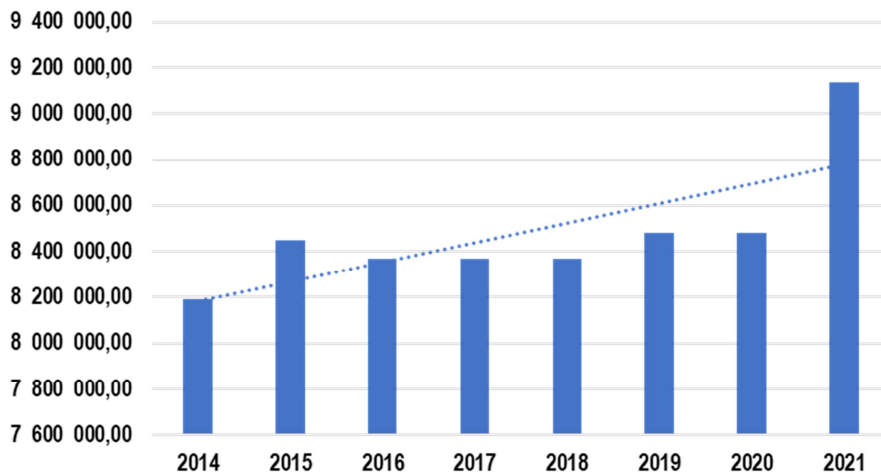
A/ La dotation de fonctionnement

Après une lente progression au cours du précédent mandat, qui s'est conclue par une stabilisation sur les deux derniers exercices, la dotation de base de la Ville de Lomme enregistre une progression de 7,69 % à compter de l'année 2021.

En effet, en sus d'une augmentation de 1% de la dotation de base 2020, le montant 2021 intègre, dès le vote du budget primitif, les montants correspondants à ce qui était autrefois reversé à la Ville de Lomme via des transferts de charges avec la Ville de Lille, concernant l'activité de la Maison Folie Beaulieu et les nouvelles activités périscolaires. Ainsi, en 2021, la dotation de base de la Ville de Lomme s'élèvera à 9 135 079 € répartis comme suit :

- dotation de base 2020 : 8 483 049 €
- augmentation de 1% : 84 830 €
- Maison Folie Beaulieu : 336 200 €
- nouvelles activités périscolaires : 231 000 €

Dotation de base de la Ville de Lomme



Cette dotation intègre l'ensemble des dépenses courantes de la Ville, à l'exception du programme annuel d'actions du projet éducatif global (PEG) 'Lomme Educ' ;

Cette dépense fait l'objet d'un transfert de charges en cours d'exercice depuis le budget de la Ville de Lille vers la Ville de Lomme.

Définition du transfert de charges : crédits inscrits au budget primitif d'une des communes associées, car permettant de faire face à un besoin réel, mais qui en cours d'exercice seront transférés vers la commune associée (de Lille vers Lomme / de Lomme vers Lille) afin que cette dernière puisse procéder au mandatement de la dépense. Ce mécanisme répond à une logique budgétaire de transparence (affichage des crédits au moment du vote) et technique (le service porteur réalise le mandatement de la dépense).

En 2021, le montant des crédits de fonctionnement courant qui seront transférés vers la Ville de Lomme en cours d'exercice s'élève à 50 000 € au titre du programme annuel d'action du PEG Lomme Educ'.

B/ Les dépenses de fonctionnement

En l'état actuel de la construction du budget primitif 2021 de la Ville de Lomme, la structuration par pôle se présente comme suit :

Pôle	Crédits inscrits au BP 2020	Part (en %) du budget
Ville en développement	3 054 482,52 €	33,44 %
Ville citoyenne et en transitions	127 900,00 €	1,40 %
Ville éducative et culturelle	3 541 870,85 €	38,77 %
Ville solidaire et inclusive	1 515 680,00 €	16,59 %
Ressources	449 650,00 €	4,92 %
Cabinet du Maire	225 995,63 €	2,44 %
Direction générale	225 500,00 €	2,44 %
Total	8 483 049,00 €	100,00 %

Des ajustements budgétaires sont actuellement encore à l'étude, notamment dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville et le déploiement de la politique transversale de transitions.

La Ville de Lomme réalise également plusieurs transferts de charges vers la Ville de Lille parmi lesquels :

- la restauration scolaire : refacturation par la Ville de Lille des repas produits par la cuisine centrale de Lille et servis dans les écoles et ALSH lommeois ;
- le carburant : refacturation de la consommation de carburants des véhicules lommeois aux services des ateliers lillois ;
- Les espaces verts pour un montant défini en cours d'année en fonction des travaux réalisées et des fournitures de plants produits dans les serres mutualisées à Lille ;
- Les assurances pour un montant défini en cours d'année en fonction des manifestations organisées (une partie des contrats sont gérés directement par la Ville de Lomme).

Ces montants varient en fonction de l'activité constaté.

La gestion budgétaire rigoureuse de la Ville lui permet de faire face à l'ensemble de ses besoins de fonctionnement tout en maintenant son exigence quant à la qualité des services rendus aux usagers.

L'éducation et la culture restent les priorités : les actions éducatives se maintiennent et se renforcent avec l'augmentation des places en multi-accueil, le soutien toujours important de la Ville aux classes transportées (augmentation du concours financier de la Ville du fait de l'augmentation des coûts des marchés de transports).

Dans le domaine des transitions, de nombreuses actions sont à l'étude au sein de chacun des pôles de la Ville et sont pilotés et coordonnés par le pôle Ville citoyenne et en transitions.

Ce budget 2021 confirme également le soutien important aux associations lommeoises (reconduction du budget 2020) avec une enveloppe de plus de 460 000 € (hors subventions exceptionnelles) qui leur est destinée (5,04 % du budget de fonctionnement), avec, à titre d'exemple :

- 227 350 € de subventions aux associations sportives ;
- 10 621 € de subventions aux associations scolaires ;
- 29 655 € de subventions aux associations du personnel ;
- 146 923 € de subventions aux associations culturelles ;
- 6 910 € de subventions aux associations de santé ;
- 20 029 € de subventions aux associations sociales...

En outre, la Ville continue de mettre à disposition de nombreuses associations ses locaux.

Cette année encore, la Ville de Lomme maintiendra son soutien financier à son Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de permettre l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

De nombreuses aides ont été allouées en 2020 afin de venir en aide à des foyers isolés et en difficultés (lutte contre la précarité énergétiques, aides d'urgences), particulièrement pendant cette crise sanitaire.

L'ensemble des agents du CCAS joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes les plus démunies au moment où l'accès aux services publics se complique, notamment par le fait de la fracture numérique.

En son sein, l'espace logement continuera d'accompagner les demandeurs de logements.

L'Espace Seniors continuera de mettre en œuvre l'animation en faveur des personnes âgées tout en allant de plus en plus au-devant des usagers les plus isolés tout en s'adaptant au protocole sanitaire garantissant la sécurité de nos aînés.

En 2020, le CCAS de Lomme aura bénéficié d'un concours financier exceptionnel de la Ville de Lille d'un montant de 1 M€, en sus des 850 000 € de subvention de fonctionnement annuel qu'elle lui alloue. Cette somme a permis

de sécuriser la trésorerie du CCAS, d'apurer son passif, mais aussi de continuer à investir dans ses établissements médico-sociaux, afin d'améliorer la qualité de travail de ses agents et la qualité d'accueil des résidents.

En 2020, le service de production de repas pour les personnes âgées a été transféré à un opérateur, ce qui a entraîné la fermeture de la Cuisine centrale et de réaliser une économie de fonctionnement de plus de 100 000 € en année non-pleine (transfert à compter du mois de mai 2020).

A noter l'évolution de l'organisation financière de la Ville de Lomme, qui dans ce contexte de crise sanitaire, a avancé vers la dématérialisation de sa chaîne comptable. Le recours à un logiciel de gestion spécifique des visas et de signatures est en cours de déploiement afin de réduire la consommation de papier, mais aussi et surtout de gagner en temps, efficacité et sécurité sur la procédure comptable. Ce projet, conjointement avec celui du passage à la M57, se poursuivra en 2021 afin de se généraliser à l'ensemble des services.

L'architecture budgétaire de la Ville sera modifiée afin de correspondre au mieux à l'organisation fonctionnelle de la collectivité.

C/ Les charges de personnel (chapitre 012)

Pour rappel, en 2020, l'enveloppe s'élevait à 23 794 119,72 €. La commune de Lomme gère directement cette enveloppe et ses effectifs (recrutements, mobilités et reclassement, formation, etc...) dans le cadre d'objectifs partagés avec la Ville de Lille. Un nouveau système informatique (SIRH) mutualisé avec Lille devrait encore améliorer les moyens de pilotage des ressources humaines.

La progression des dépenses de personnel est limitée à +1,5% des prévisions 2020, ce qui porte le budget prévisionnel 2020 à 24 317 031,52 €. Ce montant intègre les crédits relatifs à la réforme des rythmes scolaires, qui s'élèvent à 166 000 €.

La durée annuelle du temps de travail est, pour un-e agent-e à temps plein, de 1 519 heures. Dans le cadre de la Loi de transformation de la fonction publique, des groupes de travail seront constitués afin de discuter et d'organiser le passage aux 1 607 heures annuelles comme la loi l'impose.

Fin 2020, les effectifs de la collectivité devraient atteindre 521 postes permanents rémunérés, soit un niveau équivalent à celui de 2016. En 2021, plusieurs départs en retraite sont à prévoir. Ces postes seront pourvus et redéployer au sein de la collectivité en fonction des besoins identifiés au sein des services.

Les effectifs actuels se décomposent comme suit :

- 466 fonctionnaires et 35 contractuels ;
- 56,09 % de femmes et 43,91 % d'hommes.

La répartition prévisionnelle par catégorie, filière et statut des 521 postes permanents et se présente actuellement comme suit :

FILIERE	STATUT		CATEGORIE
	Titulaires	Non-titulaires	
Administrative	23	6	A
	23		B
	65		C
Animation			A
	9		B
	40		C
Culturelle	1		A
	24	8	B
	10		C
Médico-sociale	8		A
			B
	18		C
Police			A
	1		B
	17		C
Sportive	1		A
	7	1	B
			C
Technique	6		A
	17		B
	216	1	C
Assistante maternelles		19	

II/ Les investissements sur le territoire lommois :

L'année 2020 a été marquée par l'interruption ou l'impossibilité de nombreux chantiers du fait de la crise sanitaire.

Néanmoins, certains projets ont pu être tenus, comme le remplacement de la piste d'athlétisme du Stade des Ormes, les travaux d'aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville, le câblage informatique de l'hôtel de ville, etc.

A noter que l'exercice 2020 a mobilisé de nombreux crédits à la mise en œuvre et au déploiement massif du télétravail pour les agents de la collectivité. De nombreux ordinateurs portables, téléphones portables et autres outils ont été mis à disposition des agents afin de faciliter le travail quotidien des agents tout en leur permettant de ne pas avoir à se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail, conformément aux orientations gouvernementales.

L'année 2021 visera à rattraper ce retard dans les chantiers initialement prévus en 2020. Certaines procédures ont déjà été notifiées aux titulaires et sont déjà programmées en 2021, parmi lesquelles :

- Aménagement de la place Jean Jaurès ;
- Le chapiteau de l'école du Cirque ;
- La toiture de l'école FERRY ;
- La salle DEBERDT.

D'autres procédures sont en cours d'instruction et devrait pouvoir être lancée l'année prochaine également :

- Le jardin public 'central parc' de l'hôtel de Ville (ex place du marché) ;
- La reconstruction du 'local des pêcheurs' au Parc urbain ;
- Les travaux d'aménagements à l'école Bracke Desrousseaux G Sand (ex EPSM) ;
- Le Trinum ;
- La salle de sports Mitterie ;
- La végétalisation de cours d'école ;
- L'espace public Mitterie (secteur Habitat social Vilogia) ;
- La Maison des Enfants etc...

L'enveloppe investissements pour l'année 2021 devrait s'élever à 8,4 M€ et répondent à l'ambition d'une Ville solidaire, responsable et dynamique.